

5- CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour être instruit, il doit **impérativement** se composer des pièces suivantes :

- Le présent dossier de demande dûment renseigné et signé
- Une copie des factures acquittées
- Des photographies de la (ou des) façade(s) rénovée(s)

Le dossier de demande de versement de la subvention doit être transmis à :

Communauté de Communes du Sud Messin – 2 rue Pilâtre de Rozier - 57420 GOIN

Pour tout renseignement complémentaire : Anthony JAMAIN – 03 87 38 04 10 –
anthony.jamain@sudmessin.fr